

Mars 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--------------------------------------	--------------	---	---	---	---

# CONFÉRENCE

Trente-septième session

Rome, 25 juin - 2 juillet 2011

**Proposition d'amendement de l'article V.1 de l'Acte constitutif de la FAO  
soumise par le Maroc**

1. La proposition visant à amender l'article V.1 de l'Acte constitutif de la FAO, contenue dans la lettre ci-jointe adressée par Son Excellence l'Ambassadeur du Maroc près la FAO, Président du Groupe des 77, a été communiquée aux Membres par le biais de la lettre circulaire portant la cote LEG-81 en date du 25 février 2011 et affichée sur le site web des Représentants permanents.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

## Groupe des 77

**FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100, Rome Italie**  
**Téléphone: +39 06 5705-3972**  
**Télécopie: +39 06 5705-6105**  
**Adresse électronique: G77-Consultants@fao.org**

Le Président:  
 Hassan Abouyoub  
 Ambassadeur, Représentant permanent  
 du Royaume du Maroc près la FAO  
 Rome

À Son Excellence Monsieur Jacques Diouf  
 Directeur général  
 Organisation des Nations-Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Rome

Rome, le 23 février 2011

Excellence,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci- jointe, adressée par la République dominicaine le 20 juillet 2009, ayant pour objet l'élargissement éventuel de la composition du Conseil.

Tout en rappelant que la Conférence, à sa trente-cinquième session en 2009, avait décidé de différer l'examen d'un projet de résolution de la Conférence amendant le paragraphe 1 de l'article V de l'Acte constitutif afin de permettre la poursuite des discussions sur cette question, je souhaiterais, en ma qualité de représentant du Maroc et au nom du Groupe des 77, invoquer le paragraphe 3 de l'article XX de l'Acte constitutif pour réitérer la proposition que la Conférence, lors de sa trente-septième session, soit saisie d'un projet d'amendement de l'Acte constitutif.

Selon cette proposition, le libellé du paragraphe 1 de l'Article V serait amendé comme suit:

*La Conférence élit le Conseil de l'Organisation. Le Conseil se compose de quarante-neuf soixante et un États Membres qui y délèguent chacun un représentant et ne disposent chacun que d'une voix. Chaque membre du Conseil peut en outre faire accompagner son représentant de suppléants, d'adjoints et de conseillers. Le Conseil fixe les conditions dans lesquelles les suppléants, adjoints et conseillers participent aux débats; toutefois cette participation ne comporte pas le droit de vote, sauf dans le cas où un suppléant, un adjoint ou un conseiller remplace le représentant. Aucun représentant ne peut représenter plus d'un membre du Conseil. Les règles relatives à la durée et aux autres conditions d'exercice du mandat des membres du Conseil sont fixées par la Conférence.*

Pour les 12 sièges supplémentaires, la répartition proposée est la suivante:

Groupe régional	Nouveaux sièges	Justification
Afrique	2	afin de renforcer la représentation régionale
Asie	2	afin de renforcer la représentation régionale
Europe	3	afin de renforcer la représentation régionale
GRULAC	2	afin de renforcer la représentation régionale
Proche-Orient	2	afin de renforcer la représentation régionale
Pacifique Sud-Ouest	1	afin de renforcer la représentation régionale
Amérique du Nord	-	cette région est déjà représentée à 100%

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération

Hassan Abouyoub  
Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc  
Président du Groupe des 77